

## *Je subis une perturbation de l'alimentation électrique : que dois-je faire ?*

### **Coupure d'électricité en cours : comment dois-je réagir ?**

- 1** Vérifiez si vos voisins sont également privés d'électricité. Si c'est le cas, patientez, il s'agit d'une panne de secteur, les équipes d'Enedis vont intervenir.
- 2** Vérifiez que vous avez bien souscrit un contrat auprès d'un fournisseur d'énergie (pour les personnes récemment installées dans un logement) et que vous êtes à jour dans le paiement de vos factures.
- 3** Vérifiez que votre disjoncteur est en **position Marche (ou « I »)**.
- 4** En cas de doute, appelez le numéro de dépannage Enedis (voir ci-contre)

### **DEPANNAGE**

Contactez l'équipe dépannage Enedis disponible 7j sur 7, 24h sur 24

**09 72 67 50 XX\***

\*XX : indiquez les 2 chiffres de votre département



### **Conseils en cas de coupure d'électricité**

**Éviter d'ouvrir la porte de votre réfrigérateur ou congélateur**, à moins que cela ne soit absolument nécessaire. Vérifier sur la notice de vos appareils la capacité de réfrigération ou de congélation hors énergie permettant de conserver les aliments (exemple : durée 20 heures sans courant).

**Pour votre sécurité, ne jamais utiliser à l'intérieur de votre logement d'appareils fonctionnant au charbon de bois ou au gaz** (réchaud de camping...). Ces appareils produisent du monoxyde de carbone, un gaz toxique, inodore et incolore qui peut engendrer des problèmes graves de santé.

**Ne jamais laisser de bougies allumées sans surveillance** et les éteindre avant de se coucher.

## Conseils de sécurité en cas d'inondation

**Votre alimentation électrique a été interrompue** suite aux intempéries (inondation, tempête...)?

**Attention : soyez extrêmement vigilant si vos installations sont inondées mais également si elles l'ont été.** En effet, l'eau peut représenter un danger important dans la mesure où elle conduit le courant électrique et les conséquences peuvent être dramatiques.

**Pour vous mettre en sécurité :** La priorité absolue est de vous assurer que votre disjoncteur est en position ouverte : position 0.



**Position I :** disjoncteur en position fermée = installation intérieure alimentée

**Position O :** disjoncteur en position ouverte installation intérieure non alimentée

**Si votre tableau de comptage et/ou votre disjoncteur a été immergé,** il ne doit plus être remis sous tension sans une visite d'un agent d'Enedis. Pour cette visite, appeler le numéro dépannage figurant sur la 1<sup>ère</sup> page de cette plaquette.

**Dans le cas où votre tableau de comptage et/ou votre disjoncteur n'a pas été immergé,** mais que certains équipements électriques ont été touchés par l'eau (prises, fils électriques, appareils de chauffage, ou autres) :

- 1** Ouvrir sur le tableau électrique les circuits de l'installation touchée par l'eau (ôter les fusibles sur les plus anciens tableaux ou les disjoncteurs divisionnaires sur les plus récents tableaux)
- 2** Débrancher les appareils qui ont été éventuellement inondés.

**Pour remettre l'électricité sans prendre de risque, lorsque le courant est revenu : il est préférable dans tous les cas de contacter un professionnel pour un contrôle complet de vos installations.**

- 1** Après avoir vérifié que tous vos appareils et installations électriques ont bien séché :
- 2** Mettre tous vos divisionnaires ou disjoncteurs ou fusibles en position ouverte,
- 3** Mettre votre disjoncteur principal en position « fermée » (position I ou en haut ou gros bouton enfoncé),
- 4** Remettre les fusibles ou disjoncteurs divisionnaires un par un.

